

Projet de catégorie B avec Étude d'incidences sur l'environnement

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE

établi conformément à l'article D.29-6 du livre 1er du Code de l'environnement

PROJET :

**Demande de permis pour le renouvellement d'autorisation
et l'extension d'un élevage porcin d'engraissement existant
sis rue de Marneffe**

DEMANDEUR : Dewyse & Co bvba, Molenweg 6 à 8650 Klerken

LIEU D'IMPLANTATION : Rue de Marneffe à Fumal à 4210 Marneffe

DATE, HEURE ET LIEU DE LA RÉUNION : Le jeudi 15 février 2024 à 20h00 à la salle du Cercle Saint-Remy, Place Joseph Wauters 6 à 4210 Marneffe.

Président de la Réunion : Monsieur Frédéric Bertrand, Bourgmestre de la commune de Burdinne a présidé la réunion.

Le secrétariat de la réunion est assuré par Monsieur Thibaut Mortier, CATU de la commune de Burdinne.

Participants :

Monsieur Quentin Dendauw, Représentant du demandeur

Monsieur Jo Dewyse, Dewyse & Co bvba, Demandeur

Monsieur Robert Bissot, sprl EURECO, Auteur de l'Étude pour l'Évaluation des Incidences du projet sur l'Environnement.

- La séance est ouverte à 20h05 par Monsieur Frédéric Bertrand, Bourgmestre, qui préside la réunion.

Monsieur Frédéric Bertrand souhaite la bienvenue à toutes et tous dans le cadre de ce projet d'extension d'un élevage porcin dans les campagnes entre Fumal et Marneffe. Le déroulement de la séance est expliqué : tout d'abord le mot du Bourgmestre, ensuite la présentation de l'auteur de l'Étude d'Incidences et du représentant du demandeur et enfin les citoyens auront la possibilité de s'exprimer. L'ensemble des remarques sera collationné par le bureau d'étude dans le cadre de la réalisation de l'Étude d'Incidences. Il est rappelé qu'il s'agit ici d'un projet et qu'aucune demande de permis n'est encore déposée à ce stade. En revanche, quand le permis sera déposé, l'enquête publique sera réalisée (avec le placement des affiches jaunes) et permettra d'obtenir les différentes réclamations et observations relatives à la demande.

- **Monsieur Robert Bissot** prend ensuite la parole en sa qualité d'auteur de l'Etude d'Incidences Environnementales.

Monsieur précise le cadre de cette Réunion d'Informations Préalables. Une présentation (par un bureau d'étude agréé) en vue de l'élaboration de l'Etude d'Incidences sur l'Environnement (EIE) est obligatoire pour les demandes de Permis de classe 1.

Monsieur rappelle la hiérarchie des Permis d'environnement et précise que l'établissement actuel se situe en Classe 1.

L'Etude d'Incidences est menée parallèlement au projet qui est porté par l'entreprise Dewyse.

En ce qui concerne la suite, les remarques, questions et observations sont déposées à la commune et transmises au bureau d'étude (et finalement transmises au demandeur afin de les inclure dans la demande).

Lorsque la demande de Permis unique est déposée, l'instruction technique est réalisée par l'Administration. L'enquête publique est alors réalisée et, consécutivement à l'instruction, la décision sur la demande est formulée.

Il est ici rappelé qu'il s'agit bien du tout début de la procédure (aucune demande de Permis n'est déposée à ce jour) et que cette réunion a pour but de donner les informations auprès de la Population.

L'Etude d'Incidences sur l'Environnement (EIE), lorsqu'elle sera réalisée, comprendra :

- Une analyse de la situation environnementale et des contraintes/sensibilités qui pèsent sur le site.
- Une description/analyse détaillée du projet (Monsieur Bissot rappelle à ce titre qu'on se situe actuellement au stade de l'avant-projet, le demandeur ayant formulé pour le moment une série d'intentions de projet).
- Les incidences du projet analysées et détaillées.
- Les recommandations formulées et les pistes d'amélioration du projet.

Cette EIE pourra être consultée dans le cadre de l'Enquête publique qui suivra le dépôt de Permis.

Le demandeur n'est pas dans l'obligation de suivre ces conclusions de l'EIE. Si la mesure ne répond pas à une obligation légale, il n'y a pas d'imposition de l'intégrer. Il est toutefois impératif, lors de l'élaboration du projet final, de motiver les raisons pour lesquelles le demandeur s'écarte de celle-ci.

L'auteur de l'EIE rappelle enfin que les courriers (questions, observations dans le cadre de l'EIE) peuvent être transmis jusqu'au 1^{er} mars 2024 au Collège communal et éventuellement au demandeur du Permis.

Monsieur Bissot déclare laisser la parole à Monsieur Dendauw qui va présenter les lignes directrices du projet tel qu'il est envisagé aujourd'hui.

Le président demande si l'assemblée, à ce stade, souhaite poser des questions sur la procédure. Aucune question n'est formulée.

Monsieur Quentin Dendauw, représentant du demandeur, prend ensuite la parole afin de présenter le projet.

Il est indiqué que la société Dewyse travaille dans le domaine depuis de nombreuses années. Monsieur Dewyse a racheté la porcherie de Dock Moulin.

L'établissement est localisé route de Marneffe sur la commune de Burdinne.

L'extension projetée de 3000 porcs, juste à côté (5 mètres) du bâtiment existant. Les habitations les plus proches se situent à 800 mètres du site actuel. Le demandeur souhaite dans ces étables produire un porc wallon, né en Belgique, élevé en Wallonie. Les cochons seront abattus à l'abattoir d'Aubel. L'alimentation provient du Moulin d'Andenne (Majorité de céréales wallonnes). La Porcherie sera labellisée (respect strict du bien-être animal), munie d'un système laveur d'air ou d'un bio-filtre et de fenêtres.

Les citernes de la porcherie ont un stockage pour un an.

L'extension (nouveau projet), route de Marneffe, présente les dimensions suivantes : 35 sur 80 m.

Monsieur Bertrand prend la parole pour initier le temps des **questions-réponses** débute ensuite. ¹

1. Quel est le lien entre les différents intervenants ?

Réponse (R) : Monsieur Dendauw est le représentant du demandeur et Monsieur Bissot est chargé de réaliser l'Etude d'Incidences.

2. Les camions passeront où et comment ? « Marneffe est saturé »

Réponse (R) : Deux camions d'aliments par semaine et une dizaine de camions pour le chargement des cochons (4mois).

Monsieur Bissot précise qu'à ce stade, il n'y a pas de réponse précise sur tout mais des aspects spécifiques comme le charroi sont pris en compte dans l'EIE, à Marneffe et à Fumal. L'Etude évaluera le charroi lié à l'établissement (en ce compris l'évacuation du lisier). En fonction des charges et problèmes, des recommandations pourront être émises.

3. Combien de litres de lisier par an ?

R (Monsieur Bissot) : Il faut faire le compte sur base du nombre de cochons présents. L'EIE n'est pas réalisée aujourd'hui, il est donc difficile de préciser. Monsieur Bissot précise qu'il ne dira pas le volume aujourd'hui, cela sera calculé.

¹ En l'absence de précision, la réponse à la question est formulée par Monsieur Dendauw

4. Où va le lisier ?

R (Monsieur Dendauw reprend la parole pour les réponses) : Le lisier, tout le monde est contre mais c'est mieux que des éléments chimiques.

5. Craintes sur la teneur du lisier (hormones de croissance, métaux lourds,...)

R : Les hormones de croissance sont interdites en Belgique.

6. Promotion des éleveurs locaux, quel est l'avantage d'accueillir de telle infrastructure ? Quel est le lien avec la politique de De Croo et Lahbib (Accord quant à la vente de porcs à la Chine) – Est-ce que nous avons besoin de supporter cette politique d'exportation qui contribue au réchauffement de la planète?

R : 2 à 3 employés qui vont travailler.

Pas d'éleveurs de porcs en Wallonie selon certaines personnes de la salle.

(R) Monsieur Dendauw répond qu'il y en a beaucoup.

Ce ne sont pas des éleveurs mais des engraisseurs, entend-on dans la salle.

R (Monsieur Dendauw) : Les cochons viennent de Flandre.

Selon certaines personnes de la salle, la distance serait inférieure à +- 800m et plutôt de l'ordre de 400m.

7. Question sur la filière complète (Naissance/Maternité → abattoir Aubel et jusqu'à la distribution, en Belgique).

R : Il y a 2 ou 3 maternités en Wallonie. L'abattage a lieu à Aubel et +- 80 % de la viande produite à Aubel reste distribuée en Belgique. Concernant le marché chinois, il s'agit de morceaux peu nobles.

Réponse de la salle : « Aubel va en France et en Flandre » et autre export.

Pour le lisier, des contrats doivent être conclus avec des agriculteurs de la Région.

8. Intervention de Monsieur Pol Guillaume, Bourgmestre de Braives : Fumal est également fortement impacté et il faut être clair dans les réponses. Cela manque de précisions sur le projet. En France, on voit des antennes très localisées/régionalisées avec des certifications (Bio,...). Cela est-il envisageable et quel est le lien entre l'exploitation et l'économie locale ? Aux interrogations relatives aux bénéfices pour l'agriculture locale, Monsieur Guillaume aimerait obtenir une réponse des personnes concernées (Agriculteurs). Quel est le type d'agriculture souhaité ? Il convient d'obtenir des réponses des professionnels, quant à l'évolution de l'agriculture notamment. Quand on dit « Porc dans le respect animal », il convient de préciser ce qu'il en est. Aussi, sur le terme 'Porc wallon', des précisions sont attendues.

9. 3000 porcs sur quelle superficie ?

R : 0,75m² par porc. Le problème est le prix. Il faut garantir un porc à faible prix. Une viande plus chère ne se vend pas bien (on parle ici de la consommation). Le bio (et autres labels « haut de gamme ») en Wallonie s'est cassé la figure.

10. Comment est traité le porc ?

R : Il arrive avec un poids d'environ 25kg, les antibiotiques sont donnés seulement quand cela s'avère nécessaire (diminution des antibiotiques de manière drastique depuis plusieurs années). Il n'y a plus de castration. L'engraissement est réalisé sur 4-5 mois. Le porc est plus rustique qu'auparavant. Et à 5 mois, ils partent à l'abattoir.

Pour la présence de lumière du jour, la réponse est oui. Les Porcheries après 2007 sont équipées de fenêtres.

11. Une question est formulée en Néerlandais à l'attention de Monsieur Dewyse.

R : Il a une exploitation en Flandre avec des truies. Il est commerçant de porcs et il a racheté l'ancienne exploitation à Marneffe il y a environ deux ans (suite à la cessation d'activité).

12. Est-il prêt à faire autre chose ? Il y a peut-être des possibilités de changements du mode d'exploitation ? Ce serait peut-être l'occasion ici de tendre vers autre chose (pour les générations futures). Pour cela, il faut être ensemble autour d'une même table concernant une commercialisation différente, la question de l'usage de la terre, de la pollution des eaux. Cela nécessite de tout redéfinir afin de trouver des alternatives ensemble.

R : On ne les écarte pas...On essaye de faire du commerce local.

Citoyen : Je vous propose de l'intégrer (alternatives possibles/faire autrement) dans l'EIE.

13. Laveurs à gaz et filtres bio ? Ce dernier ne marche pas.

R : Le demandeur n'est pas contre.

14. Y-a-t-il des moyens d'épuration d'air pour le moment pour la porcherie existante) ?

R : Il n'y en a pas actuellement mais y-a-t-il des nuisances ?

Citoyen : Oui, au-dessus de 25 degrés, vent d'Ouest, il est impossible de faire un barbecue avec des amis. C'est irrespirable.

On revient sur les avantages pour les habitants de Marneffe et Fumal.

Réflexion générale sur le Parc naturel de la Burdinale. C'est incompréhensible qu'un projet aussi mégalomane arrive sur la table. Je ne l'accepterai jamais, il n'y a pas de sens... Et il y a un grand nombre de porcherie dans les environs.

15 : Est-ce que les bâtiments existants seront-ils soumis aux normes actuelles à partir du moment où il y a un renouvellement de Permis sollicité ?

R (Monsieur Bissot) : C'est au sein de l'EIE que cela sera défini. Les Directives européennes qui définissent toute une série de technologie qui doit être suivie. L'EIE doit analyser la conformité du projet et les techniques existantes. Si on s'en écarte, c'est à justifier...

16. Concernant les dimensions :

R : Monsieur est propriétaire d'1ha50, le bâtiment projeté sera de 35*80 m

17. Concernant les subsides :

R : Il n'y pas de subside en Classe 1.

Intervention de Monsieur Delfosse, exploitant agricole, qui précise que 50 000 kilos d'Azote sont produits. Il faut trouver des preneurs afin d'épandre ce lisier. Protect'Eau vérifie qu'on est bien dans les normes et dans les clous. On ne peut pas faire ce qu'on veut quand on veut (Le 15 septembre c'est terminé). Il s'agit ici d'Azot organique naturel. Il faut savoir que les Nitrates chimiques ne sont pas réglementés en Wallonie. Donc, le Nitrate qui va polluer la nappe phréatique n'est pas réglementé ! Le lisier est lui réglementé (avec un piège à Nitrate).

18. Quelles sont les raisons d'avoir choisi Marneffe comme site d'exploitation (Extension) ?

R : En Flandre, on ne peut plus agrandir.

19. Les nappes phréatiques sont polluées par l'Azote et les Nitrates. Le contrôle est difficile et donc on constate qu'on doit couper les captages. Prend-t-on le risque d'aller plus loin ? On constate qu'on n'a pas les moyens de contrôle. Le résultat, c'est qu'on a de gros problèmes dans nos eaux, dans nos sols et au niveau de la biodiversité.

R : La Police de l'environnement vient contrôler suite à Protect'Eau. Ce n'est pas de l'auto-contrôle. Monsieur Delfosse indique qu'il travaille avec Monsieur Dewyse et qu'il a choisi une surface d'1m² par porc.

Monsieur Dendauw précise que la surface minimale requise pour le bio, c'est 1 m².

20. Il s'agit de conditions carcérales... peut-on certifier l'absence de queues coupées et de dents limées. Une truie vit combien de temps ?

R : C'est interdit. Queue non coupée, castration finie et dents limées, on ne le fait plus non plus. Le label qui est devenu la norme l'interdit. 5 ans pour la durée de vie.

La citoyenne conteste... 2 à 3 ans dans ce genre de conditions.

Monsieur Dendauw : Vous avez vos sources où ? On peut venir une fois voir...

Réponse de Madame : Essayez de fournir un compte-rendu correct et je vous donnerai mes sources après. Je ne suis pas contente de ce qu'il se dit ici, c'est flou, nous n'avons pas de réponse à nos questions.

Monsieur Dendauw rappelle que nous sommes au stade de la réunion préalable.

Il reprecise ensuite qu'il n'y a pas de Marché pour un autre type d'élevage de porcs. On voudrait faire autrement mais on ne sait pas le faire.

21. Est-ce qu'il y a, au-delà des normes légales, une possibilité de supprimer les anitbiotiques ? Dans cette promiscuité, il n'est pas possible de faire autre chose.

R : Vous ne connaissez pas...

22. Encore une fois, pourquoi ne pas essayer de changer de modèle économique (le monde est en train de changer) ; Les gens ne veulent plus de l'ancien modèle.

R : Je suis d'accord avec vous mais la demande n'est pas là....

23. Pourquoi faire absolument une extension alors qu'il y a une possibilité de faire mieux avec l'existant ?

Réponse depuis l'assistance ; La nourriture des porcs est qualitative. La farine est contrôlée par l'Afsca, beaucoup plus que les restaurants. Le lisier est donc aussi d'extra qualité. Le circuit est fermé.

Si on met 3000 porcs en plus, avec nouvelle technique, c'est stand-by au niveau des odeurs.

Importance de garder de la viande belge car pas d'hormones...Et pas du porc de Chine, du Brésil,... Ici, c'est un beau circuit fermé belge. C'est reconnu comme une des meilleures viandes mondiales.

24 : Je suis cuisinier dans une collectivité, comment se fait-on qu'on doive cuire la viande à plus de 80° Celsius ?

R : Il y a des contrôles dans la ferme et à l'abattoir. On ne trouve rien comme antibiotique ou hormone de croissance lors de ces contrôles.

25 : Quand vous dites qu'il y aura 30 % de fermiers en moins en Allemagne et aux Pays-Bas, c'est à cause de projet comme le vôtre !?

R : Non, ça on ne peut pas dire. Ils ne vont pas concurrencer.

26 : Effectivement, en tant que vétérinaire, la production d'antibios dans la filière porc a diminué (Rapport de l'Afsca). Lorsqu'ils ont reçu les antibiotiques, ils doivent attendre... Même si je suis contre le projet, il y a des arguments du demandeur qui sont valables.

27 : Que fait-on des bâtiments si on abandonne les installations (fin d'activité) ?

28 : Pourquoi est-ce interdit en Flandre, pour ce type d'exploitation ?

R : Il y a trop d'élevages de porcs en Flandre.... 4 - 5 % d'élevage de porcs en Wallonie (par rapport à la Belgique).

29 : Par rapport à l'intégration paysagère, y-a-t-il des réflexions par rapport à cela ?

R : Des haies sont présentes... Mais possibilité de rajouter des éléments végétalisés. Le nouveau bâtiment présentera la même hauteur. Le demandeur est ouvert aux propositions et c'est également étudié au sein de l'Etude d'Incidences (Impact paysager, Vues).

30 : Importance de revenir sur l'historique. L'ancien propriétaire laissait le passage sur le chemin le long des Peupliers. Ce chemin, que vont-ils en faire ? Laisser l'accès ?

31. Pour la consommation d'eau ?

R : 1,5 litre par porc et par jour et eau pluviale récupérée avec filtration pour les cochons.

32 : Projet d'épuration des eaux sur Braives. Y a-t-il une épuration des eaux pour les deux bâtiments existants ?

R : On ne sait pas encore, à étudier dans l'EIE.

33 : Y-a-t-il un nettoyage complet entre deux cheptels et quelle est la durée de cette transition ? Quel produit utilisé pour le nettoyage ?

R : Oui, il y a un nettoyage complet. 3 semaines de latence avant le nouvel arrivage. Nettoyage à l'eau et utilisation d'un Désinfectant D50 (Eau oxygénée) sauf en cas d'épidémie. Ce sont des produits homologués.

Réponse d'un citoyen: Où vont ces eaux ? Depuis 10 ans, nous sommes dans l'obligation de placer une micro-station d'épuration (dans le Parc naturel Burdinale-Mehaigne).

R : C'est le même schéma que si vous nettoyez votre terrasse.

34 : Dans l'alimentation du bétail, il n'y a rien à discuter, c'est « hyper hyper contrôlé ». Un morceau de porc d'un kilo sortant d'une exploitation ainsi, placée dans la casserole, il en ressortira 600 grammes. Les porcs sont nourris et gonflés à l'eau (et plan incliné pour rétention d'eau).

R : Le représentant du demandeur et un exploitant affirment ensemble que ce n'est pas vrai. C'est bien trop réglementé. Où avez-vous vu cela ? Ça n'existe pas en Belgique...

Monsieur Bertrand rappelle que l'ensemble des remarques et des réponses est consigné dans le PV de réunion.

35. Quelle est la position de la commune par rapport à ce projet ?

R de Monsieur Bertrand : On ne peut pas vous le dire maintenant car il n'y a pas encore de position. Il faut écouter les avis de tout le monde, écouter l'Etude d'Incidences. Il y a aussi toutes les réflexions qui vont venir après, tout ce qui sera dit lors de l'Enquête publique. Et ensuite un avis sera donné. La procédure est prévue comme cela. Ce sera au final une décision Collégiale.

36. En 2024, ce sont encore des 'adresses papiers' qui sont précisées sur l'Avis. Serait-ce possible d'envoyer par mail ?

R : Vous pouvez envoyer à urbanisme@burdinne.be ou info@burdinne.be

37. Quel est le délai de l'EIE ?

R de Monsieur Bissot : Quelques mois habituellement et ensuite il y a le délai d'instruction du dossier de classe 1 (environ 6 mois). L'Enquête publique aurait lieu dans les 8-9 mois.

38 : Un élément de réflexion : le Rapport « Emploi/unité de surface » est très faible.

R : Il y a également beaucoup d'emploi indirect.

39 (Remarque d'un citoyen) : Concernant l'azote organique, il est plus stable et il n'y a pas d'impact sur la pollution de la nappe phréatique.

40 : Pourquoi ne peut-on plus le faire en Flandre ?

R : En Wallonie, on est obligé d'acheter de l'engrais chimique parce qu'il n'y a pas assez d'azote. On se situe dans un autre contexte (Flandre vs Wallonie). Aucun lisier de Flandre ne vient en Wallonie, c'est interdit.

41. Monsieur Guillaume demande, pour les agriculteurs présents dans la salle : Est-ce qu'il y a une demande de lisier dans la Région ? Cela m'interpelle par rapport à ce qu'on entend aujourd'hui, le monde agricole porte-t-il un tel projet ?

Pas de réponse sur ce point.

42 : Le demandeur peut-il développer des arguments qui ferait changer le point de vue des citoyens ?

R : Il y a une réelle demande de lisier de porc. Y-a-t-il des agriculteurs dans la salle ?

43. Pour le renouvellement du Permis, où en est-on ?

R de Monsieur Bissot : le renouvellement anticipé sera demandé. L'échéance pour le permis d'exploiter actuel est 2031.

44. Comment seront pris en compte les différents avis positifs et négatifs ? Qui va gérer cette chose et comment ?

R de Monsieur Bertrand : C'est une procédure qu'on ne fait pas souvent.

R de Monsieur Mortier : Ici, ce n'est pas l'enquête publique. Comme Monsieur Bissot l'a dit, l'objectif est de pouvoir émettre vos remarques/orientations pour la finalisation de l'Etude d'Incidences. Plus tard, des avis d'enquête publique seront affichés. Aucun permis n'est encore déposé.

Monsieur Guillaume précise que ce sont les mêmes procédures pour tout le monde. L'avantage d'une démocratie, c'est que tout citoyen peut déposer une demande ; Mais ce n'est pas pour cela que la projet sera accepté. Nous devons admettre les procédures définies par la Région wallonne. Nous réalisons ici un travail démocratique. Il sera encore possible de s'exprimer sur la demande (avec l'Etude d'Incidences).

45. Y-a-t-il encore une réunion prévue plus tard ? Car vous ne précisez pas la quantité de lisier,... Lorsqu'il y aura des chiffres corrects, serait-ce possible d'avoir une discussion sur le fond (Soirée d'information supplémentaire) ? Pour le charroi également.

R de Monsieur Mortier, il n'y a pas d'obligation légale pour une nouvelle réunion. Rien n'empêche toutefois le demandeur d'initier une réunion.

Monsieur Guillaume précise : Rien n'empêche un demandeur de trouver intéressant de refaire une soirée d'information sur le projet qu'il dépose. En ayant entendu des éléments dans la RIP, le demandeur peut trouver normal de revenir vers la population en donnant des réponses. Je pense aussi qu'au niveau administratif, une réunion doit être réalisée à partir de 25 réclamants dans le cadre de l'Enquête publique.

L'auteur de l'EIE (Monsieur Bissot) précise que la réunion de concertation évoquée est spécifique au Permis d'urbanisme. Sur les permis uniques, l'enquête publique est de 30 jours. Et, en effet, c'est libre d'organiser une séance d'information supplémentaire (d'initiative).

46 : Question pour Braives, en quoi vous allez pouvoir influencer la décision de Burdinne ?

Réponse de Monsieur Guillaume : Nous serons consultés. Le sujet interpelle autant les habitants de Marneffe, Fumal et Fallais. Nous serons invités en tant que commune limitrophe à remettre un avis sur le projet.

47 : Taux de mortalité ? R : - de 1 % par lot.

48 : Pour les cadavres ? R : Il faut prévenir le service le lendemain. Il faut une chambre froide pour les animaux morts.

49 : Si ce projet venait à être approuvé, y-a-t-il une possibilité de remettre aux normes les deux anciennes étables ?

R : Tout dépend de l'EIE et de ce que vous allez dire. La porcherie existante a le droit d'exister jusque 2031. Après l'EIE, Monsieur Dewyse définira ce qui sera demandé.

Pour la nouvelle porcherie, cela ne générera pas de nuisance supplémentaire (technologie efficace).

50 : Actuellement, il y a des nuisances importantes. Lorsque le dégazage est opéré, ce n'est pas tenable à une distance de 800 mètres ! Avec un projet ambitieux, il faut intégrer ces nuisances/éléments.

R : C'est pour cela que nous sommes dans la procédure de l'EIE. Nous sommes là pour cela, pour réaliser le tout dans les règles de l'art, sans rien cacher. L'affichage et la

publication dans les journaux ont été réalisés. C'est pourquoi vous êtes aussi nombreux aujourd'hui.

51 : Monsieur Bertrand prend la parole pour préciser, qu'au sujet de la nécessité de réunion en cas de plus de 25 réclamations réceptionnées, la réalité est différente. Monsieur Mortier précise que c'est bien l'Enquête publique qui est le moment pour s'exprimer sur la demande (que ce soit à Braives ou à Burdinne).

Monsieur Bertrand redemande (aux demandeurs) si une autre réunion d'information est envisageable pour expliquer le projet de manière plus détaillée.

Monsieur Bissot : C'est libre, rien ne l'empêche.

Monsieur Dendauw : Monsieur Dewyse n'est pas contre. Ensuite, Monsieur Dendauw précise que tout (charroi, odeur,...) sera disponible dans l'Etude d'Incidences.

52 : Demande de l'assemblée : Mettre le plus d'informations possibles sur le site Internet

Réponse de Monsieur Mortier : Moyennant l'accord de l'Architecte notamment, ce sera en effet réalisé.

53 : Il serait intéressant d'informer la Population avant que l'Enquête publique soit ouverte.

54 : Au niveau de l'EIE, les personnes se plaignant des odeurs peuvent-elles être reprises systématiquement dans l'Etude avec la comparaison de la situation actuelle et projetée (localisation du riverain) ? Ce serait un atout pour l'EIE elle-même. Les personnes intéressées peuvent se manifester.

R de Monsieur Bissot : Une étude olfactive sera réalisée et étudiera les situations.

55 : Concernant les Protéine de Soja, d'où vient-il ?

R : Hors Europe (mais pas d'OGM).

56 : Interventions diverses : Encore une fois, il faudrait discuter de l'intérêt pour le monde agricole (et du changement de modèle à tout niveau).

57 : Quid de la localisation des Avis actuels ?

R : C'est pour prévenir la population (pas situé devant le projet, la zone concernée est bornée).

Intervention : Il y a un autre projet visé par des (autres) avis jaunes sur la commune de Braives.

58 : La méthanisation peut-elle être abordée dans le cadre du projet ?

R : Le lisier de porc ne se prête pas à cela. Il faut du bovin,... Car on ne serait pas contre.

59 : Quelle serait la durée du permis ?

R de Monsieur Bissot : Certainement de 20 ans.

60 : A la fin de cette réunion, Il n'y a pas d'intérêt, pour notre petit groupe ici, à accepter un tel projet. Il y a que des nuisances.

La séance est levée à 22h15 par Monsieur Frédéric Bertrand, Bourgmestre de la commune de Burdinne.